

# Mairie de Cesny aux Vignes



## REGLEMENT DE BON COMPORTEMENT « PARCOURS ÉCOLE - CANTINE »

La cantine étant éloignée de l'école, les déplacements s'effectuent à pied, sous la responsabilité du personnel accompagnant.

Dans les rangs, les enfants doivent respecter les différentes consignes données par le personnel et ne pas retarder, d'une manière ou d'une autre, le temps du trajet école/cantine. Ils doivent adopter une attitude irréprochable : le parcours s'effectuant le long de la route départementale 47, les consignes de sécurité doivent être rigoureusement respectées.

REGLES A RESPECTER
<ul style="list-style-type: none"><li>☛ Se ranger par deux et ne pas sortir du rang</li><li>☛ Ne pas chahuter</li><li>☛ Ne pas frapper aux portes</li><li>☛ Ne pas courir</li><li>☛ Obéir aux adultes</li></ul>

En cas de non-respect des règles ci-dessus, l'enfant se verra apposer une croix correspondant à son comportement.

Au bout de 5 croix par trimestre (*pour rappel, 3 trimestres par année scolaire*), un avertissement écrit sera adressé au domicile des parents avec le motif des faits reprochés.

Au bout de 10 croix par trimestre, l'enfant sera exclu de la cantine pendant 2 jours.

Au bout de 20 croix par trimestre, l'enfant sera définitivement exclu de la cantine.

Une tenue spécifique (style K-way ou cape de pluie) devra être laissée à l'école pour être utilisée par temps de pluie ; les parapluies ne sont pas autorisés pour des raisons de sécurité.

Ce règlement est adressé aux parents d'élèves, lesquels doivent le dater, le signer (ainsi que l'élève lorsque cela est possible) et retourner la partie inférieure à la mairie

*(Partie à conserver par le responsable de l'élève)*



*Partie à remplir par le responsable de l'élève et à retourner à la mairie*

Je soussigné(e).....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement de bon comportement et l'accepte.

Nom et Prénom de l'élève.....

Date et **signature du responsable** (à faire précéder de la mention « *lu et approuvé*»)

**Signature de l'enfant**